



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 18 février 2021 à 13 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour

40 – Réglementation

40.01 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement RCA21-19001-1 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)*

47 – Urbanisme

47.01 Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1206739002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020 |

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)* de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19 |

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-1 afin de permettre à l'arrondissement d'offrir une session de cours écourtée pour un tarif équivalent au prorata du tarif pour une session de cours normale, taxes en sus, si applicable.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-14 17:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001) |

D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-15 15:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020 |

CONTENU**CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19 |

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 et des impacts sur le déroulement des cours offerts par l'arrondissement de Lachine, l'arrondissement pourra en vertu de l'ordonnance OCA21-19001-1 offrir une session de cours écourtée au coût équivalent au prorata du coût pour une session normale de cours, taxes en sus.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERJulie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1206739002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001) |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet de règlement sur la tarification est nécessaire dans le cadre du déploiement d'Agir-Permis qui vise une gestion automatique des frais applicables. Cet amendement permettra de disposer d'une grille de tarification uniformisée pour l'ensemble des arrondissements.
 L'essentiel des modifications au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de Lachine vise l'ajout de nouvelles catégories de frais et une nouvelle façon de calculer les tarifs, par exemple :

- pour les tournages cinématographiques, des tarifs fixés actuellement selon le type de véhicules et la location d'espaces publics alors que l'ajustement propose des tarifs basés sur la surface occupée par mètres carrés et par mètre linéaire;
- pour le transport hors-norme, des tarifs fixés actuellement par nombre de jour (25,00 \$) ou par mois (100,00 \$) alors que l'ajustement propose un tarif pour l'émission du permis calculé par passage sur le territoire.

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications des articles visés par cet amendement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) |

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25^e Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



Dossier # : 1208885011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria |

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 9 novembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria, ayant pour effet de permettre l'installation de deux enseignes permanentes (une de type pylône et une attachée au bâtiment principal) dont le message serait disposé sur trois lignes, et ce, bien que le Règlement prévoit que le message soit disposé sur un maximum de deux lignes.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-01-21 08:01

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1208885011**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 3025, rue Victoria |

CONTENU

CONTEXTE

La requérante souhaite permettre l'installation de deux enseignes permanentes (une de type pylône et une attachée au bâtiment principal) dont le message serait disposé sur trois lignes, alors qu'il est autorisé un message disposé sur un maximum de deux lignes (une ligne excédentaire).
 Cette situation contrevient à l'article 4.16.4.3.3 (b) du *Règlement sur le zonage* (2710).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2020 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-11

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises